

DOSSIER DE CRÉATION DE ZAC

Dossier Visé en conseil communautaire le 2 novembre 2021
Approuvé en conseil communautaire le



PIÈCE 4 : RÉGIME DE LA ZAC VIS À VIS DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes La Domitienne
Hotel de communauté
1, avenue de l'Europe
34370 MAUREILHAN
Tél 04 67 90 40 90
www.ladomitienne.com

Assistance Maîtrise d'ouvrage

René Vaquer
Conseil en Aménagement

Conception & Montage du Dossier

BETU
URBANISME

Urbanisme

JE DESSINE
VOTRE PROJET

Architecte

Arcadi
Aménagement & Paysage

REÇU EN PREFECTURE
le 30/05/2024
Application agréée E-legalite.com

BEI
Ingénierie d'infrastructures

Ingénierie
d'infrastructures

Cabinet Barbouan Environnement
23, Domaine de la Chèze
34180 RESTINGUOLLES
Tél/Fax : 04 99 63 01 84
contact@barbouan-environnement.fr

Biodiversité



MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de communes La Domitienne

Hotel de communauté - 1, avenue de l'Europe
34370 MAUREILHAN
Tél 04 67 90 40 90 - www.ladomitienne.com

MISSIONS D'ÉTUDES ET DE CONSEILS



BETU

Urbanisme - Aménagements

La Courondelle - 58 allée John Boland
34 500 Béziers
Tél : 04 67 39 91 40 - Fax : 04 67 39 91 41



Jedessinevotreprojet

Architecture

15, Bld des Ecoles
34310 Poilhes
Tél : 04 99 43 79 12 - 06 73 42 09 02



ARCADI

Paysage

Résidence Saint-Marc - 15, rue Jules Vallès
34200 Sète
Tél: 04 67 58 54 55 - Fax: 04 67 58 37 31



BEI

Infrastructures - VRD - Hydraulique pluviale

La Courondelle - 58 allée John Boland
34 500 BEZIERS
Tél : 04 67 39 91 40 - Fax : 04 67 39 91 41



Cabinet Eric Valette- Berthelsen Avocat

Espace Pitot - Bât.B 110 Place Jacques Mirouze
34 000 Montpellier
Tél : 04 67 39 91 40 - Fax : 04 67 39 91 41



CBE

Environnement - Biodiversité

Zone Industrielle Portes Domitienne - 720 route départementale 613
34740 Vendargues
Tél : 04.99.63.01.84



CRBE

Ingénierie en environnement

5 Allée des Villas Amiel
66 000 Perpignan - Tél : 04 68 82 62 60



René Vaquer

Conseil en aménagement

5, avenue du 11 novembre
34410 Sauvian

Régime de la Zone d'Aménagement Concerté «Via Europa» au regard de la Taxe d'Aménagement

En application de l'article R. 311-2 du code de l'urbanisme, le dossier de création doit préciser :

«si la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement sera ou non exigible dans la zone.»

La ZAC «Via Europa» n'est pas soumise à la taxe d'aménagement.